

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2011024

Signataire : BC/SL

OBJET :PERSONNEL COMMUNAL: création d'un poste de Directeur Général Adjoint chargé du développement à compter du 1er novembre 2011

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 88.145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée un Directeur Général Adjoint chargé du développement.

DECIDE : Que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des administrateurs.

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours

64131.511 (64131.511)

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 21/10/2011

Publié le : 26/10/2011

Certifié exécutoire le : 26/10/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué